

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2020 à 18 h

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Favols de CARBON-BLANC, le 9 septembre deux mille vingt à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline JURADO, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Maïté PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Danièle SOULET, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Catherine HAUSSEGUY, Conseillère Municipale
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Nicolas DELAME, Conseiller Municipal
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Cynthia PIQUET, Conseillère Municipale
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire, qui avait donné pouvoir à Sylvain LAMY
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée, qui avait donné pouvoir à Jean-Luc LANCELEVÉE
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué, qui avait donné pouvoir à Caroline JURADO
- Marina VASQUEZ, Conseillère Municipale, qui avait donné pouvoir à Michelle CORNET

Monsieur Patrick LABESSE ouvre la séance et propose Madame Carole HÉMOUS comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

1. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2020-40

Conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, les communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation. Le contenu du règlement a pour objectif de fixer les règles propres de fonctionnement interne du Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Considérant les amendements ajoutés suite aux propositions des groupes du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après débat,

- Adopte par 23 voix Pour, 6 voix Contre (Groupe « Ensemble pour CARBON-BLANC ») le Règlement Intérieur du Conseil Municipal

2. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

DELIBERATION N° 2020-41

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut créer des Commissions dont il définit les compétences et désigne les membres à la représentation proportionnelle des différents groupes représentés en son sein.

Aussi, le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité des voix par 29 voix POUR, sur la constitution de 9 commissions municipales avec des représentants des deux groupes politiques du Conseil Municipal ci-dessous :

Finances/Ressources/ Suivi du contrat de développement	Démocratie participative/ Budget participatif	Economie/Emploi/ ESS	Education/enfance/ Jeunesse	Qualité du service public/ Bâtiments municipaux/ Accessibilité	Tranquillité publique	Transition écologique et Urbanisme	Animation/ Sport et Culture	Solidarités
Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE	Patrick LABESSE
Caroline JURADO	Caroline JURADO	Jean-Luc LANCELEVÉE	Chong YONG	Alexia CORNARDEAU	Jean-Luc PRIM	Élodie BOUDÉ	Anne LE FRANC	Caroline JURADO
Jean-Luc LANCELEVÉE	Jean-Luc LANCELEVÉE	Nicolas PINEAU	Jean-Luc PRIM	Bertrand FOURRÉ	Nathalie CAU	Bertrand FOURRÉ	Chong YONG	Nathalie CAU
Élodie BOUDÉ	Sylvain LAMY	Catherine HAUSSEGUY	Sylvain LAMY	Raffi SOUKIASSIAN	Laura GIRARD	Carole HÉMOUS	Bernard BELLOT	Maité PÉRAMATO
Sylvain LAMY	Anne LE FRANC	Laura GIRARD	Anne LE FRANC	Maité PÉRAMATO	Caroline JURADO	Serge LATHERRADE	Nicolas DELAME	Danièle SOULET
Alexia CORNARDEAU	Élodie BOUDÉ	Guillaume FISCHER	Laura GIRARD	Laura GIRARD	Nicolas DELAME	Jean-Luc LANCELEVÉE	Sylvain LAMY	Michelle CORNET
Jean-Luc PRIM	Danièle SOULET		Amina GALAN	Michelle CORNET	Jean-Paul GRASSET	Arnaud COULET	Amina GALAN	
Anne LE FRANC	Cynthia PIQUET		Carole HÉMOUS			Raffi SOUKIASSIAN	Marina VASQUEZ	
Nicolas PINEAU			Cynthia PIQUET			Jean-Paul GRASSET		
Alain TURBY								
Guillaume FISCHER								

3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DE DIFFERENTS ORGANISMES

DELIBERATION N° 2020-42

Conformément à l'article 2121-33 du CGCT et pour compléter les décisions prises lors de sa réunion du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Ces désignations décidées à l'unanimité, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

ALSH - Conseil d'établissement	3	• Alexia CORNARDEAU • Sylvain LAMY • Amina GALAN	
Maison de la petite enfance – Conseil d'établissement	3	• Sylvain LAMY • Carole HÉMOUS • Alexia CORNARDEAU	
Conseils d'école Mat Pasteur	1	• Sylvain LAMY	1 • Amina GALAN
Mat Prévert	1	• Sylvain LAMY	1 • Amina GALAN
Elem Barbou	1	• Sylvain LAMY	1 • Amina GALAN
Elem Pasteur	1	• Patrick LABESSE	1 • Amina GALAN
Conseil Local de Prévention de la délinquance	8	• Patrick LABESSE • Jean-Luc PRIM • Laura GIRARD • Amina GALAN • Raffi SOUKIASSIAN • Nicolas DELAME • Alain TURBY • Cynthia PIQUET	
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT)	1	• Jean-Luc LANCELEVÉE	
Commission intercommunale des impôts Directs (CZID)	1	• Nicolas PINEAU	1 • Patrick LABESSE
Conseiller municipal chargé des questions de défense	1	• Raffi SOUKIASSIAN	
Protection civile (désigné par le CM, nommé par le préfet)	1	• Raffi SOUKIASSIAN	
Association des cinémas de proximité		4 : assemblée générale • Laura GIRARD • Bertrand FOURRÉ • Anne Le FRANC • Amina GALAN • Caroline JURADO	2 : conseil d'administration • Laura GIRARD • Caroline JURADO
Association habitat jeunes des Hauts de Garonne	1	• Caroline JURADO	
Société Publique Locale (SPL) La Fab de BORDEAUX Métropole	1	• Arnaud COULET	

4. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES

DELIBERATION N° 2020-43

Suite aux élections municipales, le Conseil Municipal a procédé à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts directs. Il a désigné 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants pour siéger dans cette commission qui se réunit une fois par an. Elle traite des impôts directs pour la commune taxe foncière, taxe d'habitation tant qu'elle existe et cotisation foncière des entreprises. Elle permet, par les informations qu'elle transmet, aux services fiscaux de mettre à jour les bases d'imposition de la commune.

La liste des Commissaires proposés est adoptée à l'unanimité. C'est le directeur général des finances publiques qui désignera au sein de la liste transmise les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants.

5. PERSONNEL – AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN RAPPEL DE REMUNERATIONS POUR LA PERIODE PRESCRITE PAR LA DECHEANCE QUADRIENNALE – REGULARISATION

DELIBERATION N° 2020-44

Par délibération n°2020-18 du 16 juin 2020, le Conseil Municipal avait délibéré à l'unanimité pour régulariser la situation d'un agent de la collectivité dont les services de droits publics n'avaient pas été intégrés dans le déroulement de sa carrière depuis mai 2003.

Par mail du 23 juillet 2020 de la Trésorerie de Cenon, il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir rectifier et préciser la délibération visée afin de permettre le versement des sommes dues à l'agent dans les conditions suivantes :

- d'autoriser la levée de la prescription quadriennale afin de permettre la régularisation du traitement à l'agent d'un montant brut total de 10 428.38 €
- de procéder aux rappels de traitement pour toute la durée sur laquelle l'agent a été rémunéré sur l'indice du grade actuel sur la période du 1er mai 2003 au 31 décembre 2019.
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la levée de la prescription quadriennale afin de permettre la régularisation du traitement à l'agent concerné d'un montant brut total de 10 428.38 €. Il sera procédé au rappel de traitement pour toute la durée sur laquelle l'agent a été rémunéré sur l'indice du grade actuel sur la période du 1er mai 2003 au 31 décembre 2019. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice en cours, chapitre 012

6. INFORMATIONS

• ATTRIBUTION MARCHÉ

- Décision du Maire en date du 13/08/2020 pour la construction du nouveau Gymnase Gaston Lacoste, marché attribué à la Société SMC2 SAS (Parc d'activités des platières – 250 rue du Petit Bois à Mornant) pour un montant de 2 774 712 ,87€ TTC.

• MARCHES SANS SUITE

- Décision du Maire en date du 14/08/2020 de déclarer sans suite la procédure de consultation concernant les marchés de travaux pour la construction des deux écoles sur le site du Faisan.
- Décision du Maire en date du 28/08/2020 de déclarer sans suite la procédure de consultation concernant le marché d'assurance de dommages ouvrages pour la construction des deux écoles sur le site du Faisan.

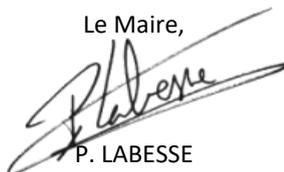
• INFORMATION SUR LE CHANGEMENT DE DIRECTION GENERALE DES SERVICES DE LA VILLE.

Monsieur le Maire indique que Madame Karine LONGAIVE, Directrice Générale des Services, l'a informé de son souhait de quitter la Collectivité pour aller exercer les mêmes fonctions dans une autre commune. Il n'était pas question pour lui de s'opposer à cette décision. Madame LONGAIVE quittera donc ses fonctions le 22 octobre 2020. Elle sera remplacée, dès le 1^{er} novembre 2020, par Monsieur Jérôme OLAYA actuellement Directeur Général des Services à BASSENS.

La séance est levée à 19 heures

Fait à Carbon-Blanc, le 17 septembre 2020



Le Maire,

P. LABESSE